	<p align="center">FICHE DE SYNTHÈSE SITE NATURA 2000 A destination des porteurs de projet dans le cadre de l'évaluation des incidences Natura 2000</p>	<p>Références réglementaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Directive « Habitats Faune Flore » n°92/43/CEE du 21 mai 1992 - décret n°2011-966 du 16 août 2011 - articles L.414-4 et R.414-19 du code de l'environnement
<p align="center">Service instructeur (guichet unique) : DDT, Service Économie Agricole et Rurale Unité Biodiversité et préservation des espaces naturels et agricoles 43 rue Charles Duroselle, 16000 Angoulême ddt-biodiversite@charente.gouv.fr</p>		

<p>Site Natura 2000 VALLEE DE LA TARDOIRE</p>	
<p align="center">Statut : ZSC</p>	<p align="center">Code : FR5400408</p>
<p align="center">Liste des animateurs : http://www.charente.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-Chasse-Eau-Risques/Natura-2000-Biodiversite/Natura-2000</p>	
<p align="center">Textes de référence :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Arrêté ministériel du 27 mai 2009 portant désignation de la ZSC Vallée de la Tardoire ; - Arrêté préfectoral du 28 juillet 2009 portant approbation du document d'objectifs du site 	

<p>Description et intérêt du site :</p>	
<p>Petite vallée caractéristique de la bordure occidentale du Massif Central, où deux cours d'eau à courant rapide, la Tardoire et son affluent la Renaudie, ont entaillé les granites et schistes du socle pour former localement des gorges encaissées. Les fonds de vallée sont majoritairement occupés par des prairies pâturées (et/ou fauchées), et les versants sont presque entièrement boisés. Des petits étangs y barrent le cours de petits ruisseaux.</p>	
<p>Qualité et importance</p>	<p>Intérêt écosystémique avec la présence d'éléments géomorphologiques inhabituels en contexte planitiaire : escarpements rocheux, rivière à courant rapide etc. Intérêt faunistique très diversifié avec la présence d'espèces d'intérêt communautaire appartenant à des groupes variés et concernant des habitats divers : écrevisses, libellules, amphibiens et poissons dans les milieux aquatiques ; coléoptères, oiseaux et reptiles dans les boisements et le milieu bocager et chiroptères dans la grotte. Les espèces végétales d'intérêt patrimonial sont localisées sur les falaises rocheuses qui encadrent les deux vallées (4 espèces végétales protégées au niveau national ou régional, dont l'une est menacée en France). Par ailleurs, plusieurs habitats non concernés par la Directive sont néanmoins d'une grande importance pour la cohérence fonctionnelle du site et son homogénéité paysagère : chênaie pédonculée calcifuge, prairies bocagères.</p>
<p>Vulnérabilité</p>	<p>La qualité et l'originalité paysagère du site le rendent très attractif pour les activités de plein air. La présence d'une base de loisirs au Chambon, des projets d'infrastructure touristiques dans la vallée de la Renaudie constituent des signes d'une sur-fréquentation potentielle au moins ponctuellement (cas de certains rochers d'escalade, des berges de la Tardoire) susceptible d'altérer la qualité biologique des habitats. La qualité physico-chimique des eaux est d'autre part un facteur essentiel pour le maintien de plusieurs espèces menacées (odonates, amphibiens) : d'éventuels prélèvements abusifs ou des déversements d'eaux de mauvaise qualité en amont du site doivent être sévèrement contrôlés. Le maintien d'un tissu interstitiel peu intensifié (prairies naturelles, bocage et boisements) sur les versants de la vallée est également un élément indispensable à la conservation de la valeur biologique du site.</p>

Items concernés au régime d'autorisation propre à Natura 2000 (liste locale n°2)

1- Création de voie forestières ;
 4- Création de place dépôt de bois ;
 6- Premiers boisements (y compris les taillis courte rotation) (les plantations de vergers, vignes, chênes truffiers ne sont pas concernées) ;
 7- Retournement de prairies permanentes ou temporaires de plus de cinq ans ou de landes ;
 18- Impacts sur le milieu aquatique ou la sécurité publique : 3.2.3.0. : création de plans d'eau, permanents ou non ;
 21- Impacts sur le milieu aquatique ou la sécurité publique : 3.3.1.0. : assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zones humides ou de marais ;
 22- Impacts sur le milieu aquatique ou la sécurité publique : 3.3.2.0 : Réalisation de réseaux de drainage ;
 26- Travaux d'entretien, de réparation ou de renforcement de la structure des ponts et viaducs ainsi que les travaux dans les tunnels ferroviaires non circulés ;
 27- Travaux ou aménagements sur des parois rocheuses ou des cavités souterraines ;
 29- Arrachage de haies ;
 30- Aménagement d'un parc d'attractions ou d'une aire de jeux et de sports d'une superficie inférieure ou égale à 2ha ;
 32- Affouillements ou exhaussements du sol dont la profondeur ou la hauteur est inférieure à 2m ET qui portent sur une surface supérieure à 100m² ;
 35- Création de chemin ou sentier pédestre, équestre ou cycliste.

Classe d'habitat	• Prairies semi-naturelles humides, prairies mésophiles améliorées ;	40%
	• Forêts caducifoliées ;	30%
	• Forêts de résineux ;	5%
	• Landes, broussailles, recrus, maquis et garrigues ;	5%
	• Autres terres arables ;	5%
	• Autres terres (incluant les zones urbanisées et industrielles, routes, décharges) ;	5%
	• Zones de plantations d'arbres (incluant les vergers, vignes) ;	5%
	• Eaux douces intérieures (eaux stagnantes, eaux courantes) ;	4%
	• Rochers intérieurs, éboulis rocheux, dunes intérieures, neige ou glace permanente	1%

HABITATS ET ESPÈCES JUSTIFIANT LA DÉSIGNATION DU SITE :

Habitats visés à l'Annexe I de la Directive 92/43/CEE du Conseil

Habitat(s) d'intérêt communautaire prioritaire(s) :

91E0 - Forêts alluviales à Aulne glutineux *Alnus glutinosa* et Frêne élevé *Fraxinus excelsior* (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae) (31,49 ha) ;

Espèces visées à l'Annexe II de la Directive 92/43/CEE du Conseil

Amphibiens :

1193 - Sonneur à ventre jaune *Bombina variegata* (10 ind)

Poissons :

1096 - Lamproie de Planer *Lampetra planeri*
 1163 - Chabot fluviatile *Cottus perifretum*

Mammifères :

Invertébrés :



Espèces visées à l'Annexe II de la Directive 92/43/CEE du Conseil

1303 - Petit rhinolophe <i>Rhinolophus hipposideros</i> (2 – 10 ind)	1041 - Cordulie à corps fin <i>Oxygastra curtisii</i>
1304 - Grand rhinolophe <i>Rhinolophus ferrumequinum</i> (10 ind)	1044 - Agrion de Mercure <i>Coenagrion mercuriale</i> (50 ind)
1310 - Minioptère de Schreibers <i>Miniopterus schreibersii</i>	1060 - Grand cuivré <i>Lycaena dispar</i>
1324 - Grand murin <i>Myotis myotis</i> (10 individus)	1088 - Grand capricorne <i>Cerambyx cerdo</i>
1355 - Loutre d'Europe <i>Lutra lutra</i>	1083 - Lucane cerf-volant <i>Lucanus cervus</i>
	1092 - Écrevisse à pattes blanches <i>Austropotamobius pallipes</i>

PRINCIPAUX ENJEUX DU SITE :

	Habitats	Espèces
Intérêt majeur	Milieus forestiers	Sonneur à ventre jaune, Grand capricorne, Lucane cerf-volant
	Haies	Chiroptères
	Prairies	Chiroptères
	Mares et fossés	Sonneur à ventre jaune
	Cours d'eau, berges	Chabot, Lamproie, Cordulie à corps fin, Écrevisse à patte blanche, Vison d'Europe et Loutre d'Europe
	Falaises rocheuses	Faucon pèlerin et végétation pionnière
	Grotte naturelle	Chiroptères

	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUI	JUIL	AOU	SEP	OCT	NOV	DEC
Chiroptères	Hibernation				Reproduction et élevage des petits						Hibernation	
Sonneur à ventre jaune				Reproduction et ponte								
Chabot			Reproduction									
Lamproie	Destruction d'individus											
Écrevisse à pattes blanches	Destruction d'individus et reproduction											
Vison d'Europe et Loutre d'Europe		Reproduction et élevage des petits										
Lucane cerf-volant et Grand capricorne						Formation des imagos						

Les périodes sont données à titre indicatif et peuvent varier en fonction des conditions climatiques.

Période d'intervention possible

Période de sensibilité

AUTRES ESPÈCES ET HABITATS PATRIMONIAUX :

Habitats d'intérêt communautaire :

3260 – Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du *Ranunculion fluitantis* et du *Callitrichio-Batrachion* (0,03 ha) ;
 6510 – Prairies maigres de fauche de basse altitude (Vulpin des près *Alopecurus pratensis*, Sanguisorbe officinale *Sanguisorba officinalis*) (35,04 ha) ;
 8220 – Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique (2,15 ha) ;
 8230 – Roches siliceuses avec végétation pionnière du *Sedo-Scleranthion* ou du *Sedo albi-Veronicion dillenii* (1,85 ha) ;
 8310 – Grottes non exploitées par le tourisme ;

Espèces de l'Annexe IV de la Directive Habitat, Faune et Flore et de la Directive Oiseaux



Amphibiens :

Alyte accoucheur *Alytes obstetricans*
 Crapaud calamite *Bufo calamita*
 Rainette verte *Hyla arborea*
 Grenouille agile *Rana dalmatina*
 Triton marbré *Triturus marmoratus*



Mammifères :

Sérotine commune - *Eptesicus serotinus*
 Murin de Daubenton - *Myotis daubentonii*
 Murin à moustaches - *Myotis mystacinus*
 Murin de Natterer - *Myotis nattereri*
 Noctule commune - *Nyctalus noctula*
 Pipistrelle de Kuhl - *Pipistrellus kuhlii*
 Pipistrelle commune - *Pipistrellus pipistrellus*
 Oreillard roux - *Plecotus auritus*



Reptiles :

Couleuvre verte et jaune *Coluber viridiflavus*
 Lézard vert occidental *Lacerta bilineata*
 Lézard vert *Lacerta viridis*
 Lézard des murailles *Podarcis muralis*



Oiseaux

Martin-pêcheur d'Europe *Alcedo atthis*
 Pipit rousseline *Anthus campestris*
 Engoulevent d'Europe *Caprimulgus europaeus*
 Busard Saint-Martin *Circus cyaneus*
 Pic mar *Dendrocopos medius*
 Faucon pèlerin *Falco peregrinus*

Grue cendrée *Grus grus*
 Pie-grièche écorcheur *Lanius collurio*
 Alouette lulu *Lullula arborea*
 Milan noir *Milvus migrans*
 Milan royal *Milvus milvus*
 Bondrée apivore *Pernis apivorus*

SYNTHÈSE DE LA RICHESSE DU PATRIMOINE NATUREL DU SITE :

Patrimoine d'intérêt communautaire	Présent dans l'ex-région Poitou-Charentes	Présent sur le site	
		Total	Dont habitats ou espèces prioritaires
Habitats cités au titre de l'Annexe I de la Directive Habitat Faune Flore 92/43/CEE	66	6	1
Espèces animales citées au titre de l'Annexe II de la Directive Habitat Faune Flore 92/43/CEE	43	14	1
Espèces végétales citées au titre de l'Annexe II de la Directive Habitat Faune Flore 92/43/CEE	6	-	-
Espèces animales et végétales citées au titre de l'Annexe IV de la Directive Habitat Faune Flore 92/43/CEE	-	14	
Oiseaux cités au titre de l'Annexe I de la Directive Oiseaux 79/409/CEE	163	9	

PARTICULARITÉ DU SITE :

Périmètre d'une Réserve Naturelle Régionale (RNR) « La Vallée de la Renaudie »

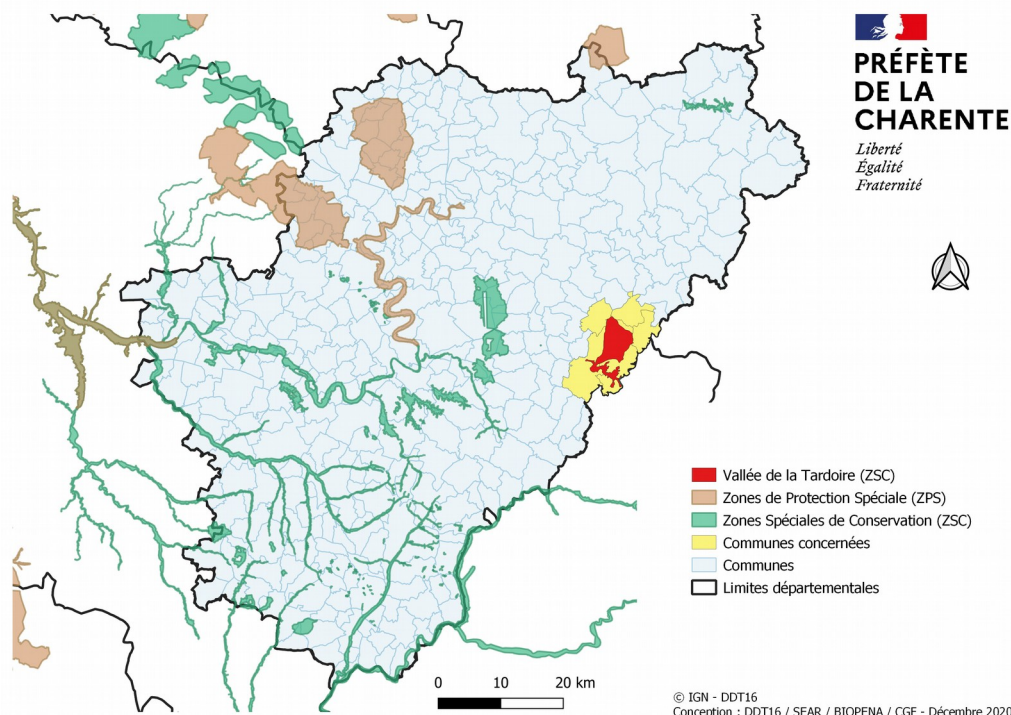
Site web du site Natura 2000 : <http://valleedelatardoire.n2000.fr>

Page Facebook du site Natura 2000 : <https://www.facebook.com/ValleedelaTardoire>

Pour plus d'informations sur les espèces principales patrimoniales du site : <https://inpn.mnhn.fr/docs/natura2000/fsdpdf/FR5400408.pdf>

Pour consulter le DOCOB : <http://valleedelatardoire.n2000.fr/participer/le-document-d-objectif>

Localisation du site Natura 2000 en Charente :



Communes concernées : Ecuras, Eymouthiers, Le Lindois, Mazerolles, Montbron, Roussines, Rouzède.

Autres sites en relation avec le site :

- la Réserve Naturelle Régionale (RNR) de la Renaudie au sein du site N2000

Périmètre de la Vallée de la Tardoire :

